

**Préavis No 47/2016**  
**de la Municipalité au Conseil communal**

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune

**Date et lieu proposés pour la  
séance de commission :**

le lundi 28 novembre 2016 à 19 h. 00

à la rue de la Gare 30 à Montreux

## Table des matières

1	Objet du préavis .....	1
2	Préambule.....	1
3	Les critères de l'urgence avérée .....	1
4	Les priorités .....	2
5	Déroulement et organisation des interventions .....	2
6	Subventions et participations .....	2
7	Définition des coûts .....	3
8	Liste des objets .....	3
8.1	Route d'Azot .....	4
8.2	Route de Chaulin – Mur à l'aval de la route.....	5
8.3	Route du Pont de Pierre.....	6
8.4	Route des Avants .....	7
8.4.1	Mur soutenant une parcelle privée communale.....	7
8.4.2	Stabilité de la route.....	7
8.5	Route de Glion "En Champayerod" .....	8
8.6	Route de Valmont .....	8
8.7	Route du Pré .....	9
8.8	Estacade route de Sonchaux .....	9
9	Planification.....	10
10	Conséquences financières .....	10
10.1	Récapitulation des coûts .....	10
10.2	Financement.....	11
11	Développement durable .....	11
11.1	Social .....	11
11.2	Economique.....	11
11.3	Environnemental .....	11
12	Position de la Municipalité .....	11
13	Conclusions.....	12

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## **1 Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune.

## **2 Préambule**

Depuis plusieurs années, les voies de communication des hauts de notre commune subissent des dégâts de manière régulière, nécessitant l'engagement de travaux urgents afin d'assurer la sécurité et rétablir au plus vite la circulation pour les usagers. Afin de diminuer les coûts d'entretien tout en garantissant les services attendus, les interventions devraient idéalement être réalisées avant que des dégâts trop importants (éboulement, glissement ou effondrement) ne nécessitent la mise en place de moyens urgents, onéreux et plus complexes, avec des contraintes beaucoup plus conséquentes pour les usagers du domaine public.

Ainsi, certains travaux ont été considérés comme urgents au vu de la dégradation accélérée constatée lors de contrôles réguliers mis en place, ceci avant que le dégât ne devienne trop important et nécessite la fermeture de la route concernée.

Le présent préavis doit permettre de couvrir les frais des travaux engagés en 2016, ainsi que ceux qui doivent être mis en œuvre pour permettre de réaliser des interventions préventives de stabilisation de certains tronçons routiers afin d'éviter les interventions d'urgence.

## **3 Les critères de l'urgence avérée**

La nécessité d'intervenir rapidement est définie par les critères suivants :

- instabilité avérée avec risques importants d'effondrement ou de glissement ;
- conséquences importantes pour les usagers du domaine public dans le cas d'un dégât imprévisible, en particulier pour les tronçons routiers qui seront utilisés comme itinéraires de délestage pour le futur chantier de la rue du Temple ;
- coûts beaucoup plus importants pour réparer un dégât survenu subitement, nécessitant la sécurisation de la zone concernée, le déblaiement, avec des difficultés d'accès et des entreprises sollicitées dans l'urgence sans possibilité de mise en concurrence ;
- l'évènement survient souvent au plus mauvais moment et aucune coordination n'est possible avec d'autres travaux privés ou sur le domaine public.

Contrairement à des travaux urgents faisant suite à des dégâts liés à des intempéries, qui bénéficient de subventions, les travaux préventifs ne sont bien souvent pas subventionnés. Toutefois, il faut considérer qu'une intervention urgente peut coûter jusqu'à 2 à 3 fois plus, générer une gêne beaucoup plus importante avec une fermeture de route de plusieurs mois et survenir au plus mauvais moment.

## **4 Les priorités**

Les objets qui font partie du présent crédit-cadre sont tous considérés comme des mesures indispensables à prendre à court terme pour pouvoir garantir la sécurité des routes concernées. Ces interventions sont classées "prioritaires" selon les critères suivants :

- le constat sur site montre de toute évidence des signes qui permettent d'identifier un danger à très court terme pour la sécurité de la route. Dans ce cas, les travaux ont déjà été engagés ;
- le constat sur site montre une évolution récente des dégâts sur un tronçon qui sera fortement sollicité par des déviations de trafic à mettre en place dans le cadre de chantiers planifiés dès 2017. Dans ce cas, le tronçon doit être sécurisé en priorité et les études ont déjà été engagées ;
- le constat sur site montre une évolution récente des dégâts sur un tronçon indispensable à plusieurs usagers et dont les dégâts pourraient être très conséquents dans le cas d'un effondrement ou glissement subit. Dans ce cas, les études ont déjà été engagées ;
- le danger d'affaissement ou d'effondrement est important, mais le tronçon routier l'est moins et les conséquences en cas d'évènement ne seraient pas trop importantes. De plus, les mesures de stabilisation ne nécessitent pas une étude importante et pourront donc être réalisées rapidement. Dans ce cas, aucune dépense n'a encore été engagée;
- obligation et engagement pris par la commune dans le cadre des dangers naturels avec des ouvrages de protection à entretenir ou à réaliser.

## **5 Déroulement et organisation des interventions**

Les ouvrages de soutènement importants nécessitent l'étude d'un projet de confortation par un bureau spécialisé qui établit un projet et un appel d'offres pour la réalisation des travaux. En parallèle, le Canton est systématiquement sollicité pour des demandes de subventions et pour valider les projets en zone forêt.

Lorsque la meilleure solution de soutènement d'une route ou chemin est constituée d'un caisson en bois, la fourniture provient, dans la mesure du possible, de nos forêts communales.

Ces dernières années, la collaboration entre les services des travaux publics et domaines & bâtiments, sport, section forêt, a permis d'optimiser le partage des compétences, afin de trouver les synergies nécessaires à la réalisation efficace de ces nombreux travaux de stabilisation ; ainsi, pour l'ensemble des projets réalisés entre 2014 et 2016, la fourniture du bois provenait de nos forêts, ce qui a diminué les coûts et les transports.

## **6 Subventions et participations**

La Direction générale de l'environnement, inspection cantonale des forêts, est systématiquement sollicitée pour les demandes de subventions. Pour certains cas qui nécessitaient une intervention immédiate, une mise en chantier anticipée a été autorisée par le Canton afin de prendre en compte les travaux d'urgence dans le dossier de subventionnement. Les critères qui définissent l'octroi de subventions sont les suivants :

- la présence d'un aléa naturel, hors du gabarit d'une voie de communication ou d'un aménagement ;

- la présence d'un objet à risque reconnu (bâtiment, voie de communication, infrastructure, etc.) ;
- la preuve d'un risque inacceptable pour la vie humaine ou pour les biens matériels.

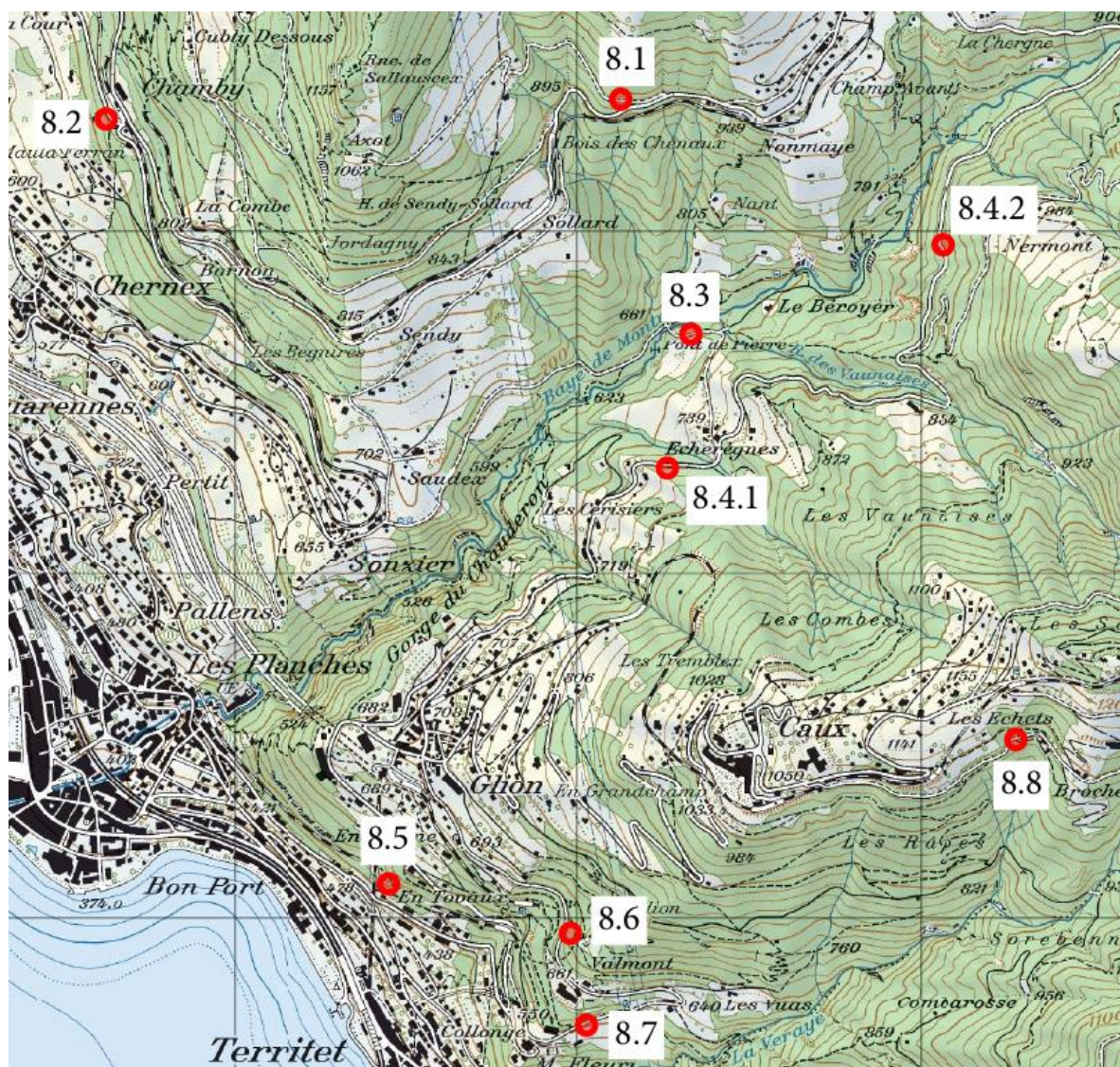
Les subventions fédérales et cantonales se montent en général à 70%, les 30% restants étant à répartir entre les bénéficiaires et le maître d'œuvre, d'après une clé de répartition à définir.

Dans le cas de travaux préventifs du présent préavis, la grande majorité des objets ne bénéficieront d'aucune subvention ; seuls les objets « 8.1 Route d'Azot » et « 8.5 En Champayerod » font l'objet d'une subvention.

## 7 Définition des coûts

Le présent crédit-cadre a pour objectif de couvrir l'ensemble des coûts liés aux travaux de confortation des tronçons de routes à sécuriser, soit les honoraires, les travaux forestiers et les travaux de génie civil. Pour les honoraires, les montants annoncés sont basés sur des offres de bureaux spécialisés. Pour les travaux forestiers et de génie civil, les montants indiqués sont définis sur la base de devis.

## 8 Liste des objets



## 8.1 Route d'Azot

Un affaissement a été constaté sur le premier tronçon depuis le bas de la route d'Azot, côté aval, nécessitant une intervention d'urgence pour éviter un effondrement de la route. Les travaux se sont déroulés en août 2016. Une structure en bois a été mise en place pour stabiliser l'ensemble de la chaussée. Le système d'évacuation des eaux a été amélioré et le revêtement réfectionné.



## 8.2 Route de Chaulin – Mur à l’aval de la route

Dans le cadre des travaux de sécurisation, réalisés suite à l'effondrement d'un mur privé à l'amont de la route de Chaulin à Chamby, le mur situé à l'aval a été endommagé. Ce dernier a fait l'objet d'une réfection importante, s'agissant d'un ouvrage qui était ancien et fragile.



### 8.3 Route du Pont de Pierre

La route du Pont de Pierre présente plusieurs secteurs qui s'affaissent et qui font l'objet de contrôles réguliers. Sur trois endroits, l'évolution des déformations met clairement en évidence des signes de danger d'effondrement de la route. De plus, cet itinéraire servira de délestage lors de l'important chantier prévu à la rue du Temple au 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

Un mandat a été donné à un bureau spécialisé et des sondages de reconnaissance ont été effectués afin de finaliser le projet de stabilisation.





## **8.4 Route des Avants**

### **8.4.1 Mur soutenant une parcelle privée communale**

Un mur situé à l'amont de la route, soutenant un terrain privé communal (parcelle n°5934), présente une déformation importante qui met en péril la stabilité de l'ouvrage. Une réfection doit être réalisée à court terme afin d'éviter un effondrement du terrain sur la route et bloquer cet axe qui deviendra encore plus important durant les travaux prévus à la rue du Temple au 2ème semestre 2017.



### **8.4.2 Stabilité de la route**

La route des Avants présente quelques affaissements inquiétants pour sa stabilité générale. Ainsi, l'encaissement de la chaussée (fondation) doit être refait ponctuellement.



## 8.5 Route de Glion "En Champayerod"

Les ouvrages existants de protection contre les chutes de pierre, qui n'étaient pas inclus dans le périmètre défini lors des travaux de sécurisation de la falaise sous Glion, sont très endommagés et doivent faire l'objet d'une importante remise en état. Ces derniers sont nécessaires pour protéger le cheminement piétonnier situé sur le domaine public du Vieux Chemin, pour la protection de l'habitation située à la route de Glion n°7 et pour protéger la ligne du MVR Montreux-les Rochers de Naye.



Le MVR pilote le projet et la répartition des coûts a été définie à parts égales entre le MVR et la commune de Montreux, de la même manière que les importants travaux de protection réalisés sur la falaise sous Glion. Un subventionnement sera octroyé par le Canton.

## 8.6 Route de Valmont

Le talus situé à l'amont de la route de Valmont, au droit de la clinique, présente des risques très élevés de chutes de pierres au vu des constats effectués sur place. Des ouvrages de protection devront être mis en place. Un bureau spécialisé a été mandaté.



## 8.7 Route du Pré

Les principaux ouvrages de soutènement de la route du Pré, constitués de contreforts à l'aval de la route, ont fait l'objet d'expertises qui confirment un mauvais état général et la nécessité d'une réfection à court terme. De plus, des ouvrages supplémentaires doivent être mis en place pour garantir la stabilité de la route. Un bureau spécialisé a été mandaté pour élaborer un projet et un devis détaillé.



## 8.8 Estacade route de Sonchaux

Sur la partie inférieure de la route de Sonchaux, à environ 600 mètres plus haut par rapport au début de la route depuis Caux, se trouve une ancienne estacade au droit de l'accès à deux propriétés privées. Cet ouvrage très ancien est situé sur domaine public et montre des signes de dégradation avancés ne permettant plus de garantir sa stabilité. L'objectif de l'intervention prévue est d'assainir l'estacade afin d'éviter un effondrement de la route qui engendrerait plusieurs mois de fermeture de l'accès aux propriétés privées et à Sonchaux depuis Caux. De plus, un événement subit entraînerait de coûts nettement plus importants.



## 9 Planification

L'ensemble des interventions sera réalisé entre 2016, pour les travaux déjà effectués, 2017 et 2018.

Les objets en lien avec les futurs travaux de la rue du Temple (« 8.3 Route du Pont de Pierre » et « 8.4.1 Route des Avants - Mur soutenant une parcelle privée communale ») devront impérativement être réalisés au premier semestre 2017, afin de garantir la sécurité sur les itinéraires de délestage prévus dans le cadre de cet important chantier. Ainsi, les travaux de sécurisation de la route du Pont de Pierre et de la route des Avants sont planifiés pour le printemps 2017.

Pour les autres objets (route de Valmont, route du Pré et estacade de Sonchoux) les travaux seront réalisés entre 2017 et 2018. Enfin, l'assainissement des ouvrages de protection contre les chutes de pierres au lieu-dit "Champayerod" seront suivis et planifiés par le MVR, soit pour 2017.

## 10 Conséquences financières

### 10.1 Récapitulation des coûts

8.1	Route d'Azot <i>Les travaux ont déjà été exécutés, une subvention d'environ CHF 53'000.- a été confirmée par le Canton pour les travaux de stabilisation de la route d'Azot.</i>	CHF	85'000.-
8.2	Route Chaulin – mur à aval de la route <i>Les travaux ont déjà été exécutés, les assurances doivent encore se déterminer sur une participation de l'entreprise qui a fait des dégâts sur cet ouvrage.</i>	CHF	90'000.-
8.3	Route du Pont de Pierre	CHF	650'000.-
8.4.1	Route des Avants - Mur soutenant une parcelle privée communale	CHF	22'000.-
8.4.2	Route des Avants - stabilité de la route	CHF	60'000.-
8.5	Route de Glion "En Champayerod" <i>La commune n'étant pas pilote, elle paie directement et uniquement sa participation. Le montant total des travaux se monte à CHF 310'000.-, dont CHF 168'000.- de subventions et le solde, CHF 142'000.- pris à part égales par le MVR et la Commune.</i>	CHF	71'000.-
8.6	Route de Valmont	CHF	90'000.-
8.7	Route du Pré	CHF	550'000.-
8.8	Estacade route de Sonchoux	CHF	80'000.-
	Divers et imprévus environ 15%	CHF	247'000.-
	<b>TOTAL TTC</b>		<b>CHF 1'945'000.-</b>

## **10.2 Financement**

Au 30 septembre 2016, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 16 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 55 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

D'amortir ces dépenses par le compte No 431.3311 et de couvrir l'amortissement par un prélèvement au compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs ».

## **11 Développement durable**

### **11.1 Social**

Les routes des hauts de notre commune sont absolument nécessaires aux habitants de ces lieux, et contribuent à la découverte de notre territoire diversifié, aussi bien pour les habitants de notre région que pour les touristes qui découvrent notre commune.

### **11.2 Economique**

Les voies de communication sont indispensables à la vie économique de notre commune. Ces investissements sont nécessaires pour assurer la qualité et la sécurité de ces infrastructures. De plus, les déviations qui devront être mises en place dans le cadre des futurs travaux prévus à la rue du Temple donnent encore plus d'importance à ces itinéraires dont la sécurité devra être garantie.

### **11.3 Environnemental**

Les ouvrages de confortation sont prévus de manière à impacter au minimum l'environnement naturel des sites concernés.

Lorsque la réalisation d'un caisson en bois constitue la meilleure solution, le bois de nos forêts sera systématiquement utilisé afin d'optimiser l'utilisation locale de cette ressource importante.

## **12 Position de la Municipalité**

La Municipalité souhaite tout mettre en œuvre pour prévenir autant que possible des dégâts subis qui pourraient se produire sur les routes des hauts de notre commune. Les mesures proposées ont pour objectif d'anticiper les événements les plus probables et ceux qui pourraient causer le plus de dommages en termes de risques, de coûts et de gêne pour les usagers. La Municipalité rappelle, de plus, la nécessité d'avoir des routes de délestage sécurisées pour la mise en place d'une déviation de trafic dans le cadre du futur chantier de la rue du Temple.

### 13 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 47/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux permettant d'assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00 TTC, sous déduction des subventions cantonales à recevoir et d'éventuelles participations des assurances ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 ;
5. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs »;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 4 novembre 2016

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

L. Wehrli

L.S.

O. Rapin

Délégation municipale : M. Ch. Neukomm, Conseiller municipal